



# Regards sur... la formation professionnelle

# France



## Principes

Le droit à l'éducation et à la formation professionnelle est inscrit dans la Constitution française depuis 1958. Les grands principes de la formation professionnelle (FP) en France sont les suivants :

- l'État joue un rôle central dans la politique et le système de FP initiale: programmes et certification, financement, personnel;
- depuis 2004, les régions sont responsables de la conception et de la mise en œuvre des politiques de FP des jeunes et des adultes sans emploi, sur leur territoire;
- les partenaires sociaux contribuent à la définition, à la mise en œuvre des politiques de FP ainsi qu'au financement de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi;
- l'accès à la FP et à la certification est un droit: principe de gratuité de l'accès à la formation initiale, droit individuel à la formation, validation des acquis de l'expérience;
- la FP doit être de qualité: culture de résultats, évaluation, chartes de qualité;
- prise en compte des compétences issues de l'apprentissage formel, non formel ou informel.

## Structure

### *La formation professionnelle initiale (FPI)*

- **FPI sous statut scolaire**: à la sortie du collège, les élèves, âgés en général de 15 ans, sont orientés soit vers un lycée d'enseignement général et technologique, pour préparer un baccalauréat général ou technologique en trois ans, soit vers un lycée professionnel, pour préparer un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou un brevet d'études professionnelles (BEP) en deux ans, ou un baccalauréat professionnel en trois ans. CAP, BEP et Bac Pro offrent un accès direct à l'emploi. Leur préparation comporte toujours un stage en entreprise.
- **L'enseignement supérieur** propose des formations générales, technologiques et professionnelles dans les universités et les grandes écoles, véritables filières d'excellence. Les **sections de techniciens supérieurs**, implantées dans les lycées, préparent en deux ans au brevet de technicien supérieur (BTS), conçu pour l'entrée dans la vie active. Les instituts universitaires de technologie, composantes des universités, préparent en deux ans au diplôme universitaire de technologie (DUT). À l'issue du BTS ou du DUT, les jeunes peuvent préparer une **licence professionnelle**, diplôme qui leur permet d'améliorer leur niveau de qualification professionnelle.
- **L'apprentissage**: il prépare à tous les diplômes de l'enseignement secondaire (CAP, BEP, Bac Pro, brevet professionnel...) ou supérieur (BTS, DUT, diplômes d'ingénieur, d'école supérieure de commerce...), ainsi qu'à des titres à finalité professionnelle enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles (titres professionnels délivrés au nom de l'État, titres d'organismes de formation ou de chambres consulaires) et certificats créés par les branches professionnelles (CQP – certificats de qualification professionnelle). L'apprenti a le statut de salarié. La formation se déroule à la fois dans l'entreprise et dans un centre de formation des apprentis (CFA). Durée: un à trois ans.

### *La formation professionnelle continue (FPC)*

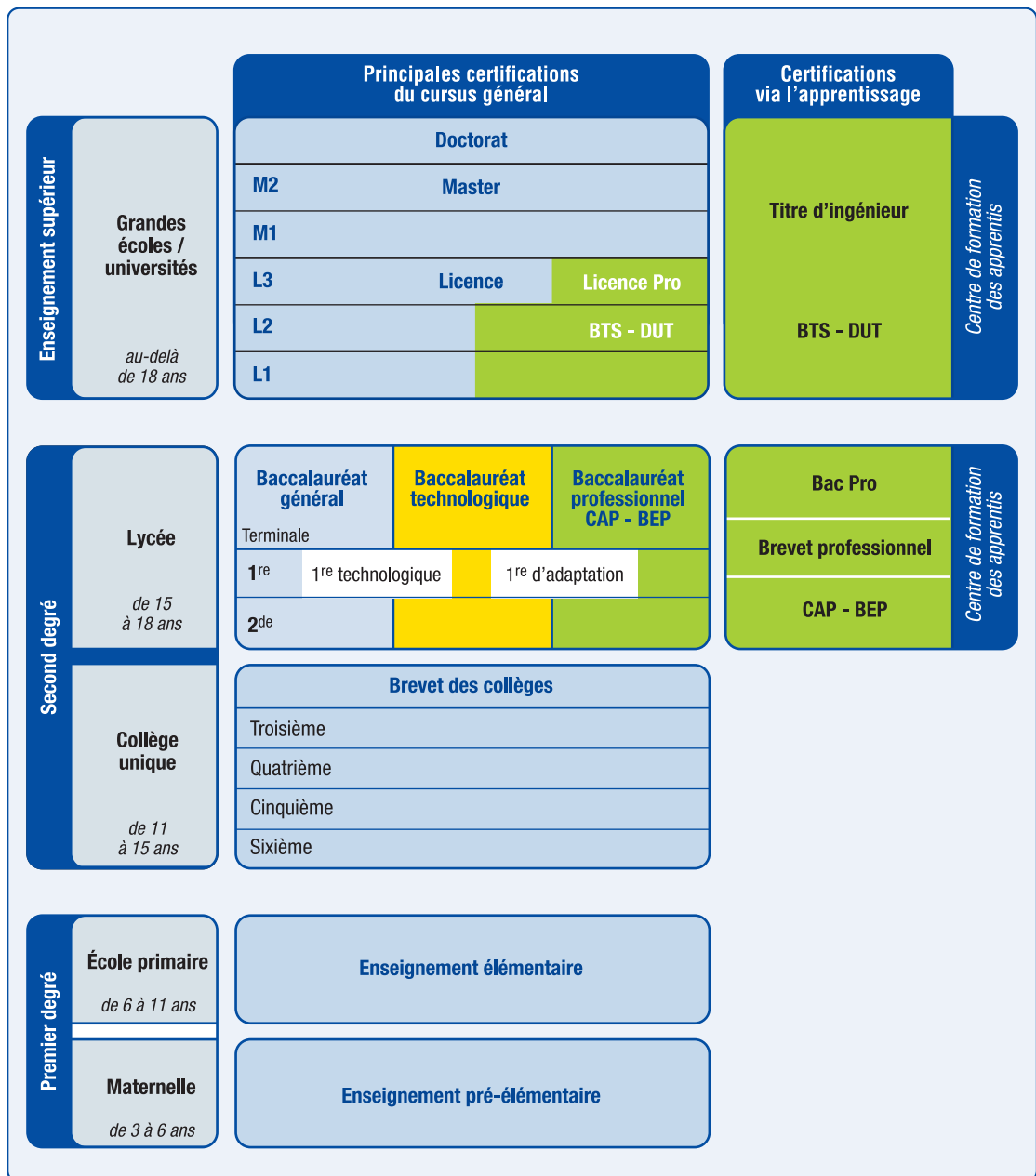
Les objectifs fixés à la FPC sont multiples: favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle, permettre le maintien dans l'emploi, favoriser le développement des compétences et l'accès aux divers niveaux de qualification professionnelle, contribuer au développement économique et culturel et à la promotion sociale.

La responsabilité de la formation ainsi que les modalités d'accès et de financement de celle-ci diffèrent selon le statut des individus: demandeurs d'emploi ou personnes en emploi (salariés du secteur privé, agents publics, travailleurs indépendants).

La formation des demandeurs d'emploi est essentiellement du ressort des régions, l'État intervenant uniquement pour des publics cibles (détenus, illettrés, étrangers, personnes atteintes d'un handicap). Les employeurs (privés ou publics) et les partenaires sociaux ont la responsabilité de la formation des salariés.

**Validation des acquis de l'expérience: elle favorise l'accès des actifs (salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles) aux diverses certifications existantes, en allégeant les parcours de formation, afin de rendre lisible et transférable l'expérience acquise.**

## Le système d'éducation français



**Bac Pro** Baccalauréat professionnel  
**CAP** Certificat d'aptitude professionnelle  
**BEP** Brevet d'enseignement professionnel  
**BTS** Brevet de technicien supérieur  
**DUT** Diplôme universitaire technique

Enseignement général  
 Enseignement technologique  
 Enseignement professionnel

## Caractéristiques

- **Droit à l'éducation**: depuis les années 80, quatre priorités ont été définies pour élever le niveau de formation des jeunes: favoriser la réussite scolaire, améliorer l'enseignement des langues, mieux garantir l'égalité des chances et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et l'emploi.

**78,7 % des bacheliers de 2006 se sont inscrits dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur.**

- **Décentralisation**: l'apprentissage et la formation professionnelle des jeunes et des adultes sans emploi relèvent de la compétence des régions. La dynamique créée par la décentralisation est un élément essentiel de la stratégie générale d'éducation et de formation tout au long de la vie: elle contribue à une meilleure efficacité de l'action publique en rapprochant les organes de décision et de gestion des réalités locales.
- **Rôle des partenaires sociaux**: les partenaires sociaux peuvent créer, au niveau des branches professionnelles, leurs propres certifications. Ils gèrent aussi les divers organismes qui collectent les contributions obligatoires des entreprises au titre de l'apprentissage et de la formation professionnelle, ainsi que le système d'assurance chômage pour les demandeurs d'emploi.
- **Obligation de contribuer financièrement à la FPC**: le système français de FPC prévoit l'existence de contributions obligatoires dont l'affectation est finalisée. L'institution de ces contributions répond à la volonté du législateur d'inciter les entreprises à former leur personnel; leur taux est fixé par la loi mais certaines branches professionnelles ont prévu des montants supérieurs au minimum légal.
- **Reconnaissance de «droits individuels» à la formation**: ils sont destinés à favoriser la promotion sociale et à réduire les inégalités d'accès à la formation. Les plus connus sont:
  - **le congé individuel de formation (CIF)**: il permet au salarié de solliciter la prise en charge totale ou partielle d'une formation liée ou non à des motifs professionnels;
  - **le droit individuel à la formation (DIF)**: grâce à ce dispositif, chaque salarié acquiert un crédit de formation de 20 heures par an, cumulable sur 6 ans. Le salarié prend l'initiative du départ en formation en choisissant la formation en accord avec l'employeur. La décision de l'octroyer et le montant du financement relèvent de l'organisme financeur.

## Défis

- Pour favoriser le maintien en emploi des seniors, un plan national quinquennal d'action pour l'emploi a été mis en place en 2006. Il vise en priorité à augmenter le taux d'emploi des 55-64 ans d'environ 2 points par an sur la période 2006-2010;
- différentes actions ont été entreprises pour réduire les sorties sans qualification du système scolaire et le taux de décrochage scolaire: mise en place de dispositifs d'accompagnement individualisé pour les élèves en difficulté, diversification des parcours scolaires, rénovation de la voie professionnelle, intégration de l'orientation dans les parcours éducatifs;
- pour contribuer au rapprochement entre école et entreprise, différents dispositifs ont été mis en œuvre, comme l'option de découverte professionnelle en classe de 3<sup>e</sup>, ainsi que des partenariats entre le ministère de l'éducation nationale et les grandes entreprises, visant à promouvoir des actions d'information, de formation en alternance et d'insertion destinées aux élèves et aux étudiants;
- le système de la FPC est en cours de réforme. Les quatre axes de la réforme consistent à renforcer le lien entre formation et emploi, construire un système plus juste, accroître son efficacité et rendre l'individu acteur de son parcours professionnel;
- l'orientation tout au long de la vie a été institutionnalisée dans le cadre de la FPC par la mise en place de nouveaux outils (entretiens professionnels, Europass formation) et renforcée dans le cadre de la formation professionnelle initiale (entretien d'orientation, expérimentation d'une procédure d'orientation active, délégué interministériel à l'orientation).

**La formation en chiffres**

**Taux d'accès à la formation professionnelle continue en 2005 (par sexe et taille d'entreprises)**

	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 salariés et plus	Total
<b>Hommes (%)</b>	59,2	59,9	60,1	59,5	59,7	64,3	61,4
<b>Taux d'accès à la formation des hommes</b>	12,0	20,8	36,2	45,8	53,5	58,1	42,1
<b>Femmes (%)</b>	40,8	40,0	39,8	40,5	40,3	35,7	38,6
<b>Taux d'accès à la formation des femmes</b>	14,4	21,6	33,0	40,7	48,3	48,8	38,1
<b>Taux d'accès à la formation H et F</b>	12,9	21,1	34,9	43,6	51,3	54,4	40,4

Source: déclarations n° 2483 – exploitation Céreq.

Le pourcentage de salariés ayant suivi au moins un stage en 2005 se stabilise autour de 40 %. Le taux d'accès des femmes progresse nettement (38,1% en 2005 contre 36,5% en 2004), comme celui des hommes (42,1% en 2005 contre 40,7% en 2004), mais en restant toujours inférieur à celui-ci. Cela peut être expliqué par la structure sexuée des emplois, les taux d'accès augmentant avec la qualification. Les chances d'accès selon le sexe varient toujours avec la taille des entreprises.

**Taux d'accès à la formation professionnelle continue en France et dans divers pays de l'UE, 1999-2005 (% de salariés dans l'ensemble des entreprises)**

	UE	CZ	DE	FR	IT	AT	PT	SE	UK
1999	40	42	32	46	26	31	17	61	49
2005	33	59	30	46	29	33	28	46	33

Source: Eurostat (CVTS), 2008.

Un participant à une formation est une personne qui a suivi un ou plusieurs cours de FPC à un moment ou un autre de l'année de référence. Les participants sont comptabilisés une seule fois, quel que soit le nombre de cours suivis.

**Niveau d'éducation atteint par la population de 25-64 ans en France et dans divers pays membres de l'UE en 2007 (%)**

Pays	CITE 0-2	CITE 3-4	CITE 5-6	
République tchèque	9	77	14	<b>CITE:</b> Classification internationale type de l'éducation <b>CITE 0-2:</b> éduc. préprimaire, ens. primaire et 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire <b>CITE 3-4:</b> 2 <sup>nd</sup> cycle de l'ens. secondaire, ens. postsecondaire <b>CITE 5-6:</b> ens. supérieur Les pays sont classés par ordre décroissant de la population ayant atteint au moins le niveau CITE 3. Source: Eurostat, Population et conditions sociales, base de données en ligne, 2008.
Suède	15	53	31	
Allemagne	16	60	24	
Autriche	20	63	18	
Royaume Uni	25	40	30	
<b>France</b>	<b>31</b>	<b>42</b>	<b>27</b>	
Italie	48	39	14	
Portugal	73	14	14	
UE-27	29	47	23	

Le niveau d'éducation de la population française se situe dans la moyenne européenne.

## Sources d'information

- Cedefop. *La formation et l'enseignement professionnels en France – Une brève description*. Office des publications, Luxembourg, 2008. (Cedefop Panorama series). Disponible sur Internet: [http://www.trainingvillage.gr/etv/Information\\_resources/Bookshop/publications.asp?section=22](http://www.trainingvillage.gr/etv/Information_resources/Bookshop/publications.asp?section=22) [cité le 5.8.2008].
- *Fiches pratiques de la formation continue 2008*. Saint-Denis-La-Plaine: Centre INFFO, 2008. Disponible sur Internet: <http://www.centre-info.fr/Les-fiches-pratiques-de-la.html>
- Eurydice. *Eurybase – The Information Database on Education Systems in Europe – Organisation du système éducatif en France 2007/2008*, Commission européenne, 2008. Disponible sur Internet. [http://www.eurydice.org/ressources/eurydice/eurybase/pdf/0\\_integral/FR\\_FR.pdf](http://www.eurydice.org/ressources/eurydice/eurybase/pdf/0_integral/FR_FR.pdf)

<a href="http://www.education.gouv.fr">www.education.gouv.fr</a>	Ministère de l'éducation nationale
<a href="http://www.minefe.gouv.fr">www.minefe.gouv.fr</a>	Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
<a href="http://www.recherche.gouv.fr">www.recherche.gouv.fr</a>	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
<a href="http://www.agriculture.gouv.fr">www.agriculture.gouv.fr</a>	Ministère de l'agriculture et de la pêche
<a href="http://www.diplomatie.gouv.fr">www.diplomatie.gouv.fr</a>	Ministère des affaires étrangères
<a href="http://www.travail.gouv.fr">www.travail.gouv.fr</a>	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)
<a href="http://eduscol.education.fr/">http://eduscol.education.fr/</a>	ÉduSCOL: le site pédagogique du ministère de l'éducation nationale
<a href="http://www.orientation-formation.fr">www.orientation-formation.fr</a>	Portail national sur l'orientation-formation initiale et continue
<a href="http://www.edufrance.fr">www.edufrance.fr</a>	EduFrance: informations sur les études supérieures destinées aux étudiants étrangers
<a href="http://www.trainingvillage.gr/etv/information_resources/NationalVET">www.trainingvillage.gr/etv/information_resources/NationalVET</a>	Informations détaillées sur le système européen de formation professionnelle (Cedefop)

*Nous remercions Valérie Michelet et Régis Roussel (Centre INFFO) pour leur contribution à la rédaction du texte. Cette brochure ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle met l'accent sur des aspects importants de la formation professionnelle en France.*

Responsable du projet: *Sylvie Bousquet*



# CEDEFOP

Centre européen pour le développement  
de la formation professionnelle

Europe 123, 570 01 Thessaloniki, GRÈCE  
Adresse postale: PO Box 22427, 551 02 Thessaloniki, GRÈCE  
Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020  
E-mail: [info@cedefop.europa.eu](mailto:info@cedefop.europa.eu)  
[www.cedefop.europa.eu](http://www.cedefop.europa.eu)



Office des publications

8028 FR – Gratuit  
Disponible sur demande adressée au Cedefop

La formation en chiffres

Taux d'accès à la formation professionnelle continue en 2005 (par sexe et taille d'entreprises)

	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 salariés et plus	Total
Hommes (%)	59,2	59,9	60,1	59,5	59,7	64,3	61,4
Taux d'accès à la formation des hommes	12,0	20,8	36,2	45,8	53,5	58,1	42,1
Femmes (%)	40,8	40,0	39,8	40,5	40,3	35,7	38,6
Taux d'accès à la formation des femmes	14,4	21,6	33,0	40,7	48,3	48,8	38,1
Taux d'accès à la formation H et F	12,9	21,1	34,9	43,6	51,3	54,4	40,4

Source: déclarations n° 2483 – exploitation Céreq.

Le pourcentage de salariés ayant suivi au moins un stage en 2005 se stabilise autour de 40 %. Le taux d'accès des femmes progresse nettement (38,1% en 2005 contre 36,5% en 2004), comme celui des hommes (42,1% en 2005 contre 40,7% en 2004), mais en restant toujours inférieur à celui-ci. Cela peut être expliqué par la structure sexuée des emplois, les taux d'accès augmentant avec la qualification. Les chances d'accès selon le sexe varient toujours avec la taille des entreprises.

Taux d'accès à la formation professionnelle continue en France et dans divers pays de l'UE, 1999-2005 (% de salariés dans l'ensemble des entreprises)

	UE	CZ	DE	FR	IT	AT	PT	SE	UK
1999	40	42	32	46	26	31	17	61	49
2005	33	59	30	46	29	33	28	46	33

Source: Eurostat (CVTS), 2008.

Un participant à une formation est une personne qui a suivi un ou plusieurs cours de FPC à un moment ou un autre de l'année de référence. Les participants sont comptabilisés une seule fois, quel que soit le nombre de cours suivis.

Niveau d'éducation atteint par la population de 25-64 ans en France et dans divers pays membres de l'UE en 2007 (%)

Pays	CITE 0-2	CITE 3-4	CITE 5-6
République tchèque	9	77	14
Suède	15	53	31
Allemagne	16	60	24
Autriche	20	63	18
Royaume Uni	25	40	30
<b>France</b>	<b>31</b>	<b>42</b>	<b>27</b>
Italie	48	39	14
Portugal	73	14	14
UE-27	29	47	23

CITE: Classification internationale type de l'éducation  
**CITE 0-2:** éducat. préprimaire, ens. primaire et 1<sup>er</sup> cycle du secondaire  
**CITE 3-4:** 2<sup>nd</sup> cycle de l'ens. secondaire, ens. postsecondaire  
**CITE 5-6:** ens. supérieur  
 Les pays sont classés par ordre décroissant de la population ayant atteint au moins le niveau CITE 3.  
 Source: Eurostat, Population et conditions sociales, base de données en ligne, 2008.

Le niveau d'éducation de la population française se situe dans la moyenne européenne.

Sources d'information

- Cedefop. *La formation et l'enseignement professionnels en France – Une brève description*. Office des publications, Luxembourg, 2008. (Cedefop Panorama series). Disponible sur Internet: [http://www.trainingvillage.gr/etv/Information\\_resources/Bookshop/publications.asp?section=22](http://www.trainingvillage.gr/etv/Information_resources/Bookshop/publications.asp?section=22) [cité le 5.8.2008].
- Fiches pratiques de la formation continue 2008. Saint-Denis-La-Plaine: Centre INFFO, 2008. Disponible sur Internet: <http://www.centre-inffo.fr/Les-fiches-pratiques-de-la.html>
- Eurydice. *Eurybase – The Information Database on Education Systems in Europe – Organisation du système éducatif en France 2007/2008*, Commission européenne, 2008. Disponible sur Internet: [http://www.eurydice.org/ressources/eurydice/eurybase/pdf/0\\_integral/FR\\_FR.pdf](http://www.eurydice.org/ressources/eurydice/eurybase/pdf/0_integral/FR_FR.pdf)

<a href="http://www.education.gouv.fr">www.education.gouv.fr</a>	Ministère de l'éducation nationale
<a href="http://www.minefe.gouv.fr">www.minefe.gouv.fr</a>	Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
<a href="http://www.recherche.gouv.fr">www.recherche.gouv.fr</a>	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
<a href="http://www.agriculture.gouv.fr">www.agriculture.gouv.fr</a>	Ministère de l'agriculture et de la pêche
<a href="http://www.diplomatie.gouv.fr">www.diplomatie.gouv.fr</a>	Ministère des affaires étrangères
<a href="http://www.travail.gouv.fr">www.travail.gouv.fr</a>	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)
<a href="http://eduscol.education.fr/">http://eduscol.education.fr/</a>	ÉduSCOL: le site pédagogique du ministère de l'éducation nationale
<a href="http://www.orientation-formation.fr">www.orientation-formation.fr</a>	Portail national sur l'orientation-formation initiale et continue
<a href="http://www.edufrance.fr">www.edufrance.fr</a>	EduFrance: informations sur les études supérieures destinées aux étudiants étrangers
<a href="http://www.trainingvillage.gr/etv/information_resources/NationalIVET">www.trainingvillage.gr/etv/information_resources/NationalIVET</a>	Informations détaillées sur le système européen de formation professionnelle (Cedefop)

Nous remercions Valérie Michelet et Régis Roussel (Centre INFFO) pour leur contribution à la rédaction du texte. Cette brochure ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle met l'accent sur des aspects importants de la formation professionnelle en France.

Responsable du projet: Sylvie Bousquet



Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

Europe 123, 570 01 Thessaloniki, GRÈCE  
 Adresse postale: PO Box 22427, 551 02 Thessaloniki, GRÈCE  
 Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020  
 E-mail: [info@cedefop.europa.eu](mailto:info@cedefop.europa.eu)  
[www.cedefop.europa.eu](http://www.cedefop.europa.eu)



8028 FR – Gratuit  
 Disponible sur demande adressée au Cedefop

Regards sur... la formation professionnelle  
**France**



## Principes

Le droit à l'éducation et à la formation professionnelle est inscrit dans la Constitution française depuis 1958. Les grands principes de la formation professionnelle (FP) en France sont les suivants:

- l'État joue un rôle central dans la politique et le système de FP initiale: programmes et certification, financement, personnel;
- depuis 2004, les régions sont responsables de la conception et de la mise en œuvre des politiques de FP des jeunes et des adultes sans emploi, sur leur territoire;
- les partenaires sociaux contribuent à la définition, à la mise en œuvre des politiques de FP ainsi qu'au financement de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi;
- l'accès à la FP et à la certification est un droit: principe de gratuité de l'accès à la formation initiale, droit individuel à la formation, validation des acquis de l'expérience;
- la FP doit être de qualité: culture de résultats, évaluation, chartes de qualité;
- prise en compte des compétences issues de l'apprentissage formel, non formel ou informel.

## Structure

### La formation professionnelle initiale (FPI)

- **FPI sous statut scolaire:** à la sortie du collège, les élèves, âgés en général de 15 ans, sont orientés soit vers un lycée d'enseignement général et technologique, pour préparer un baccalauréat général ou technologique en trois ans, soit vers un lycée professionnel, pour préparer un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou un brevet d'études professionnelles (BEP) en deux ans, ou un baccalauréat professionnel en trois ans. CAP, BEP et Bac Pro offrent un accès direct à l'emploi. Leur préparation comporte toujours un stage en entreprise.
- **L'enseignement supérieur** propose des formations générales, technologiques et professionnelles dans les universités et les grandes écoles, véritables filières d'excellence. Les **sections de techniciens supérieurs**, implantées dans les lycées, préparent en deux ans au brevet de technicien supérieur (BTS), conçu pour l'entrée dans la vie active. Les instituts universitaires de technologie, composantes des universités, préparent en deux ans au diplôme universitaire de technologie (DUT). À l'issue du BTS ou du DUT, les jeunes peuvent préparer une **licence professionnelle**, diplôme qui leur permet d'améliorer leur niveau de qualification professionnelle.
- **L'apprentissage:** il prépare à tous les diplômes de l'enseignement secondaire (CAP, BEP, Bac Pro, brevet professionnel...) ou supérieur (BTS, DUT, diplômes d'ingénieur, d'école supérieure de commerce...), ainsi qu'à des titres à finalité professionnelle enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles (titres professionnels délivrés au nom de l'État, titres d'organismes de formation ou de chambres consulaires) et certificats créés par les branches professionnelles (CQP – certificats de qualification professionnelle). L'apprenti a le statut de salarié. La formation se déroule à la fois dans l'entreprise et dans un centre de formation des apprentis (CFA). Durée: un à trois ans.

### La formation professionnelle continue (FPC)

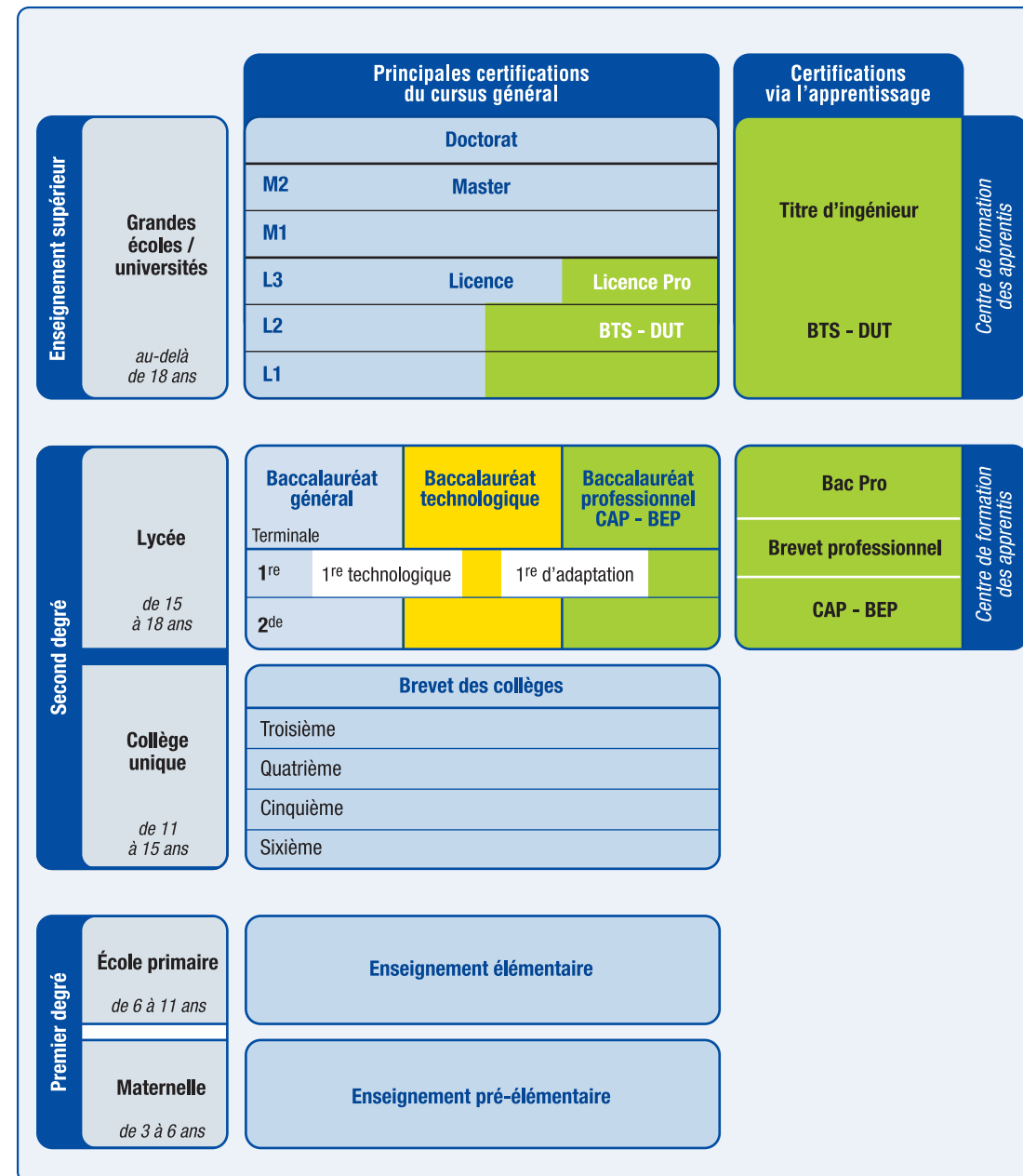
Les objectifs fixés à la FPC sont multiples: favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle, permettre le maintien dans l'emploi, favoriser le développement des compétences et l'accès aux divers niveaux de qualification professionnelle, contribuer au développement économique et culturel et à la promotion sociale.

La responsabilité de la formation ainsi que les modalités d'accès et de financement de celle-ci diffèrent selon le statut des individus: demandeurs d'emploi ou personnes en emploi (salariés du secteur privé, agents publics, travailleurs indépendants).

La formation des demandeurs d'emploi est essentiellement du ressort des régions, l'État intervenant uniquement pour des publics cibles (détenus, illettrés, étrangers, personnes atteintes d'un handicap). Les employeurs (privés ou publics) et les partenaires sociaux ont la responsabilité de la formation des salariés.

**Validation des acquis de l'expérience: elle favorise l'accès des actifs (salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles) aux diverses certifications existantes, en allégeant les parcours de formation, afin de rendre lisible et transférable l'expérience acquise.**

## Le système d'éducation français



- Bac Pro** Baccalauréat professionnel
- CAP** Certificat d'aptitude professionnelle
- BEP** Brevet d'enseignement professionnel
- BTS** Brevet de technicien supérieur
- DUT** Diplôme universitaire technique
- Enseignement général
- Enseignement technologique
- Enseignement professionnel

## Caractéristiques

- **Droit à l'éducation:** depuis les années 80, quatre priorités ont été définies pour élever le niveau de formation des jeunes: favoriser la réussite scolaire, améliorer l'enseignement des langues, mieux garantir l'égalité des chances et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et l'emploi.

**78,7 % des bacheliers de 2006 se sont inscrits dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur.**

- **Décentralisation:** l'apprentissage et la formation professionnelle des jeunes et des adultes sans emploi relèvent de la compétence des régions. La dynamique créée par la décentralisation est un élément essentiel de la stratégie générale d'éducation et de formation tout au long de la vie: elle contribue à une meilleure efficacité de l'action publique en rapprochant les organes de décision et de gestion des réalités locales.
- **Rôle des partenaires sociaux:** les partenaires sociaux peuvent créer, au niveau des branches professionnelles, leurs propres certifications. Ils gèrent aussi les divers organismes qui collectent les contributions obligatoires des entreprises au titre de l'apprentissage et de la formation professionnelle, ainsi que le système d'assurance chômage pour les demandeurs d'emploi.
- **Obligation de contribuer financièrement à la FPC:** le système français de FPC prévoit l'existence de contributions obligatoires dont l'affectation est finalisée. L'institution de ces contributions répond à la volonté du législateur d'inciter les entreprises à former leur personnel; leur taux est fixé par la loi mais certaines branches professionnelles ont prévu des montants supérieurs au minimum légal.
- **Reconnaissance de «droits individuels» à la formation:** ils sont destinés à favoriser la promotion sociale et à réduire les inégalités d'accès à la formation. Les plus connus sont:
  - **le congé individuel de formation (CIF):** il permet au salarié de solliciter la prise en charge totale ou partielle d'une formation liée ou non à des motifs professionnels;
  - **le droit individuel à la formation (DIF):** grâce à ce dispositif, chaque salarié acquiert un crédit de formation de 20 heures par an, cumulable sur 6 ans. Le salarié prend l'initiative du départ en formation en choisissant la formation en accord avec l'employeur. La décision de l'octroyer et le montant du financement relèvent de l'organisme financeur.

## Défis

- Pour favoriser le maintien en emploi des seniors, un plan national quinquennal d'action pour l'emploi a été mis en place en 2006. Il vise en priorité à augmenter le taux d'emploi des 55-64 ans d'environ 2 points par an sur la période 2006-2010;
- différentes actions ont été entreprises pour réduire les sorties sans qualification du système scolaire et le taux de décrochage scolaire: mise en place de dispositifs d'accompagnement individualisé pour les élèves en difficulté, diversification des parcours scolaires, rénovation de la voie professionnelle, intégration de l'orientation dans les parcours éducatifs;
- pour contribuer au rapprochement entre école et entreprise, différents dispositifs ont été mis en œuvre, comme l'option de découverte professionnelle en classe de 3<sup>e</sup>, ainsi que des partenariats entre le ministère de l'éducation nationale et les grandes entreprises, visant à promouvoir des actions d'information, de formation en alternance et d'insertion destinées aux élèves et aux étudiants;
- le système de la FPC est en cours de réforme. Les quatre axes de la réforme consistent à renforcer le lien entre formation et emploi, construire un système plus juste, accroître son efficacité et rendre l'individu acteur de son parcours professionnel;
- l'orientation tout au long de la vie a été institutionnalisée dans le cadre de la FPC par la mise en place de nouveaux outils (entretiens professionnels, Europass formation) et renforcée dans le cadre de la formation professionnelle initiale (entretien d'orientation, expérimentation d'une procédure d'orientation active, délégué interministériel à l'orientation).